

# CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX

## PRE-INSCRIPTIONS 2018-2019

### Cycle d'Orientation Professionnelle - COP

### ART DRAMATIQUE

NOM et prénom du candidat :

---

Le dossier d'inscription est à remettre **à l'accueil**  
du conservatoire Henri Dutilleux de Clamart

Seront refusés :

- les dossiers incomplets
- les dossiers déposés hors délais
- les dossiers déposés ailleurs qu'à l'accueil du conservatoire de Clamart

Date limite de dépôt du dossier :  
6 septembre 2018

Concours d'admission :  
11 et/ou 13 septembre 2018

Date de réception du dossier au conservatoire :

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE**Nom :  Mme  M .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone domicile : ..... Mobile : .....

Courriel (en majuscules) : .....@.....

Secteur de résidence pour les Clamartois :

 Centre  Gare  Garenne-Trivaux-3f  Percy-Schneider  Jardin Parisien  Plaine  Galvent -CorbyEn **SEPTEMBRE 2018** l'élève sera : Scolarisé : établissement, ville..... niveau scolaire ..... Etudiant : établissement, ville..... cursus..... En activité professionnelle : ..... Autre : .....**RESPONSABLES LEGAUX DE L'ÉLÈVE**

NB. Le responsable 1 est la personne ayant la charge financière de la scolarité de l'élève (droits d'inscriptions, cotisations, locations d'instruments le cas échéant).

Les correspondances seront adressées à ce responsable.

**RESPONSABLE 1**  Père  Mère

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Tel domicile : .....

Tel mobile : .....

Tel pro : .....

Courriel : .....

Profession : .....

**RESPONSABLE 2**  Père  Mère

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Tel domicile : .....

Tel mobile : .....

Tel pro : .....

Courriel : .....

Profession : .....

**Autre personne à contacter en cas d'urgence :**

Nom : ..... Lien : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

### RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES

Un dossier de préinscription ou de réinscription a-t-il été déposé dans un autre conservatoire de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris ? oui  non  Si oui merci de préciser

Antony Bagneux Bourg la Reine/Sceaux Châtenay-Malabry Châtillon Fontenay-aux-Roses  
Malakoff Montrouge

S'agit-il de votre première demande d'inscription au Conservatoire Henri Dutilleux de Clamart ?  oui  non

Dans quel cadre le candidat a-t-il pratiqué le théâtre ?

au cours de son cursus scolaire ?

dans quel dispositif Éducation Nationale (CHAM, CHAT, CHAD, classe à PAC, etc) ? \_\_\_\_\_

année scolaire et classe concernée par le dispositif suivi ? \_\_\_\_\_

nom et localisation de l'établissement scolaire : \_\_\_\_\_

dans un établissement d'enseignement artistique spécialisé conservatoire, etc) ? \_\_\_\_\_

### CONDITIONS D'ADMISSION

Le cursus s'adresse à des élèves à partir de 17 ans, titulaires au minimum d'un Brevet d'Études Théâtrales de fin de 2<sup>ème</sup> cycle, ou attestant d'une formation équivalente

#### Programme :

Présentation d'une scène classique de 3 minutes.

Parcours libre de 3 à 4 minutes.

Entretien avec les membres du jury.

### PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Une lettre de motivation
  - Attestation et/ou diplômes justifiant votre niveau en théâtre (sauf s'ils ont été obtenus au sein du Conservatoire Henri Dutilleux de Clamart)
  - Attestation d'assurance en responsabilité civile
  - Chèque relatif aux droits d'inscriptions (12,15€ pour les candidats domiciliés dans une des villes du territoire Vallée Sud – Grand Paris, 24,30€ pour les autres)
- Carte de Quotient Familial (pour les candidats domiciliés sur le territoire) – à faire calculer à la Mairie de Clamart en septembre et à fournir avant le début des cours

Le conservatoire vous tiendra informé par voie postale ou numérique de l'acceptation ou du refus de votre dossier.

**En cas d'acceptation, une convocation au concours d'entrée vous sera envoyée.**

Vous êtes susceptibles de recevoir par courriel des informations sur les activités du conservatoire Henri Dutilleux.

Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées électroniques (courriel) soient transmises aux établissements ou personnes suivantes, cochez la ou les cases ci-dessous :

- Etablissements culturels de la ville de Clamart et de Vallée Sud – Grand Paris
- Parents référents du conservatoire Henri Dutilleux

### INFORMATIONS CONCERNANT LA FACTURATION

Je souhaite régler la cotisation annuelle en  une fois  trois fois

**Je soussigné(e).....**

- certifie en tant que responsable légal de l'élève, ou en tant qu'élève majeur, l'exactitude des informations communiquées et m'engage à informer dans les plus brefs délais le secrétariat du conservatoire Henri Dutilleux de tout changement de situation ou de coordonnées.

- déclare avoir pris connaissance de la charte d'inscription et m'engage à en respecter les modalités.

Date :

Signature :

## CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX

**DIRECTEUR : Xavier le Masne**

**Place Jules Hunebelle, 92140 Clamart / 01 55 95 92 72**

**conservatoire.clamart@valleesud.fr**



**CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX**  
**Année scolaire 2018-2019**  
**Préinscriptions nouveaux élèves**  
**Notice explicative**



*Vous trouverez ci-joint, outre le dossier de préinscription et cette notice :*

- 1. Une charte d'inscription*
- 2. Les modalités de paiement*

*Un descriptif des études et la grille tarifaire 2018-2019 sont également téléchargeables sur le site*

**MODALITÉS ET DÉLAIS DE REMISE DU DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION**

Le dossier de préinscription (également téléchargeable sur le site [www.clamart.fr](http://www.clamart.fr)) est à remettre à l'accueil du conservatoire, dûment complété, signé et accompagné des pièces demandées, le samedi 30 juin 2018 au plus tard. A l'exception des disciplines suivantes : Maîtrise, chant, théâtre, Musiques Actuelles (date limite 14 septembre). Les inscriptions aux concours d'entrée en Cycles d'orientation professionnelle (COP) font l'objet de dossiers spécifiques (date limite selon la discipline demandée, voir dossier).

L'établissement ne s'engage en aucun cas à ce que les dossiers remis hors délais soient instruits par ses services. Tout dossier incomplet sera systématiquement retourné sans prolongation de délai. Dès réception, les dossiers sont traités par l'administration du conservatoire qui vous signifiera la décision arrêtée, par voie postale et/ou numérique dans le courant de l'été 2018. En cas d'acceptation, vous recevrez les éléments d'information complémentaires (jours et heures de cours). En cas de manque de places dans la discipline demandée, vous pourrez être placés en liste d'attente, la réponse définitive vous parvenant au plus tard le 15 septembre.

**ÉLÉMENTS À JOINDRE AU DOSSIER**

- Un chèque par élève, correspondant aux droits d'inscription (à établir à l'ordre du Conservatoire de Clamart) :
  - 12,15€ pour les élèves rattachés à un foyer fiscal situé sur le territoire de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris
  - 24,30€ pour les autres

Important : le paiement de ces droits d'inscription est à distinguer du paiement de la cotisation annuelle, exigible pour sa part au cours de l'année scolaire 2018-2019.

- Elèves danseurs : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse. Celui-ci devra dater de moins de 3 mois au commencement des cours.

**PUIS**

En septembre, la carte (ou l'attestation) de Quotient Familial 2018 le cas échéant (voir conditions ci-dessous).

**QUOTIENT FAMILIAL**

Pour favoriser l'accès du plus grand nombre aux enseignements artistiques proposés par l'établissement, le montant des cotisations annuelles est calculé selon le système du Quotient Familial (système uniquement en vigueur, sauf exception, pour les élèves rattachés à un foyer fiscal situé sur le territoire de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris).

Son calcul s'effectue exclusivement au Guichet Unique du Centre Administratif Municipal de Clamart et dans les mairies annexes de cette même Commune.

*Guichet Unique, Centre administratif, 1 avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART (01 46 62 35 35)*

*Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 18h, le vendredi de 8h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h.*



## CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX

Année scolaire 2018-2019



### CHARTRE D'INSCRIPTION

***« La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective ».***

*(Extrait du Schéma national d'orientation pédagogique de l'Enseignement artistique)*

#### **S'INSCRIRE AU CONSERVATOIRE C'EST...**

... s'engager à suivre un cursus d'études, que ce soit en danse, en musique ou en théâtre.

Quel que soit son choix de discipline ou de cursus, chaque élève doit suivre assidûment l'ensemble des cours pour lesquels il est inscrit et fournir le travail nécessaire à sa progression. L'assiduité aux cours étant un préalable nécessaire à la réussite des études artistiques, toute absence prévue doit rester exceptionnelle et être signalée à l'avance auprès de l'administration du Conservatoire.

Qu'il s'agisse d'un cursus diplômant ou non, chaque élève devra se plier aux modalités d'évaluation prévues - sauf empêchement dûment signifié à la Direction - et participer activement aux spectacles, concerts et auditions.

### **S'inscrire en cours d'année**

Les inscriptions et réinscriptions se font aux périodes prévues à cet effet.

Lors de la confirmation de son inscription, chaque élève reçoit par courriel les informations relatives au cursus ou parcours choisi (horaires et niveaux des cours collectifs, dates de réunions de rentrée avec l'équipe pédagogique).

Il est également possible de s'inscrire en cours d'année si les capacités d'accueil dans la discipline demandée le permettent et dans la mesure où la cohérence du parcours de l'élève peut être respectée. Dans ce cas, les modalités de paiement sont calculées en fonction de la période d'intégration de l'élève.

### **Démissionner**

Les démissions, pour être prises en compte, doivent être notifiées par écrit (par voie postale ou par voie numérique) à l'administration. Seules les démissions transmises **avant le 15 octobre** de l'année en cours permettent une exonération de la cotisation annuelle.

### **Se réorienter**

Tout souhait de réorientation pédagogique doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Direction du Conservatoire.

### **La fin des études**

Lorsqu'un élève a effectué le nombre maximum d'années dans un cycle sans être admis dans le cycle suivant, il n'est plus autorisé à poursuivre son apprentissage au sein du cursus. Dans ce cas, un rendez-vous est proposé par la Direction afin d'étudier les possibilités de changement de cursus ou de réorientation vers une autre discipline.

Par ailleurs, tout élève n'ayant pas soldé ses frais de scolarité pour l'année scolaire en cours, ne peut être réinscrit pour l'année scolaire suivante.

### **Droit à l'image**

Dans un but exclusivement pédagogique et non commercial, les élèves peuvent faire l'objet de captations sonores, vidéo ou photographiques à l'initiative de l'établissement ou de la collectivité de tutelle.

Le souhait de ne pas apparaître sur les supports réalisés peut être notifié sur simple demande écrite adressée au Directeur de l'établissement.

### **Communication**

Chaque année, des parents référents sont nommés au sein de chaque classe par la Direction sur la base du volontariat. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des parents élus pour siéger au Conseil d'Etablissement et facilitent les échanges entre les usagers et la Direction du conservatoire.

**Signature de l'élève :**

(Lu et approuvé)

**Signature du responsable :**

(Lu et approuvé)



## CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX Année scolaire 2018-2019



### MODALITES DE PAIEMENT DES COTISATIONS ANNUELLES

Le versement des cotisations annuelles peut se faire selon deux modalités :

- soit en un versement unique, à effectuer au plus tard le samedi 22 décembre 2018
- soit en trois versements distincts, correspondant chacun à un tiers de la cotisation et échelonnés comme suit :
  - versement du 1<sup>er</sup> tiers au plus tard le samedi 22 décembre 2018
  - versement du 2<sup>ème</sup> tiers au plus tard le samedi 16 février 2019
  - versement du 3<sup>ème</sup> tiers au plus tard le samedi 30 mars 2019

Quel que soit le mode de paiement souhaité, et préalablement à la procédure de perception des cotisations annuelles, l'établissement adressera aux usagers un échéancier et une facture unique.

Les règlements peuvent être effectués :

- en espèces
- par chèque (à l'ordre du Conservatoire Henri Dutilleux)
- par carte bancaire

Il est également possible de régler tout ou partie des sommes dues par les biais suivants :

- Chèques Vacances
- Pass Hauts-de-Seine (pour les collégiens uniquement).

*Le Pass Hauts-de-Seine est un dispositif proposé par le Conseil Départemental 92 au profit des collégiens du département. Renseignements : [www.hauts-de-seine.net](http://www.hauts-de-seine.net) ou service Pass Hauts-de-Seine au 0800 076 092.*

---